



# **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2018 (articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T.)**

L'an deux mille dix-huit, le vingt novembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LES VANS se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 15 novembre 2018.

PRESENTS : M Jean-Paul MANIFACIER - M. Jean-Marc MICHEL – Mme Myriam DEY - Mme Paulette CAREMIAUX - Mme Géraldine PLATON - Mme Marie-Jeanne LAPIERRE - M. Bruno DAL FIUME - M. Hubert THIBON - Mme Nadine BABIN - Mme Catherine DIDOU - M. Romain DUNAND - M. Gérard GSEGNER – Mme Françoise-Dominique GUTMAN - Mme Muriel THOMAS - Mme Cathy ESCHALIER - M Georges FAUCUIT - - M. Claude DELEYROLLE - Mme Annie RICHARD - Mme Chantal DARLIX.

POUVOIRS : M Rémy BELHOMME a donné procuration à M. Jean-Marc MICHEL - Mme Françoise RIEU-FROMENTIN a donné procuration à Mme Annie RICHARD.

Absent : M. Christophe POISSON.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Jean-Marc MICHEL.

## **Dissolution du Syndicat de Ramassage de la Vallée du Chassezac : approbation de la clé de répartition entre les communes (2018-124)**

M. le Maire expose que le Syndicat Intercommunal a voté la clé de répartition en se basant sur la participation des communes additionnée sur les 4 dernières années et en la proratisant, ce qui donne pour Les Vans 7.9 %. Mme PLATON précise que l'excédent actuel doit encore être ajusté et sollicite le Conseil pour accepter la clé de répartition qui sera appliquée à la somme lorsque tous les comptes auront été arrêtés. Acceptée à l'unanimité.

## **Tennis couverts et boulodrome (2018-125)**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de poursuivre ce projet et de continuer la recherche de financements (Département...)

## **Fin du contrat d'affermage avec la SAUR en 2019 (2018-126)**

M. le Maire rappelle au Conseil que la commune a signé un contrat d'affermage pour l'exploitation du service public d'assainissement des eaux usées avec la SAUR et que ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2019. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de lancer la tranche ferme de l'étude pour la sortie de ce contrat.

## **Commission de contrôle des listes électorales (2018-127)**

Suite à la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales, et conformément à la loi, une commission de contrôle est constituée avec les personnes suivantes : Mme Nadine BABIN, M. Rémy BELHOMME, Mme Françoise GUTMAN, Mme Cathy ESCHALIER, M. Georges FAUCUIT.

## **Accessibilité La Poste : travaux et participation de La Poste (2018-128)**

Les travaux sont validés pour la somme de 14 675 euros HT : La Poste participera à hauteur de 7 338 HT.

## **Personnel : remplacement d'un agent, création d'un poste ATSEM, création d'un poste adjoint technique (2018-129)**

Adoptée à l'unanimité.

## **Protection sociale complémentaire : Mandat au Centre de Gestion pour la procédure de passation d'une convention de participation au titre du risque Prévoyance – Garantie maintien de salaire. (2018-130)**

Adoptée à l'unanimité.

### **Boutique du Musée : création de tarifs (2018-131)**

A l'appui de la délibération n°2015-137 autorisant la vente d'objets dans la boutique du musée, et à la suite du partenariat avec le Pays de l'Ardèche méridionale et l'Agence de développement des Métiers d'art, des produits dérivés des collections muséales ont été créés par des artistes et artisans d'art afin d'être vendus à la boutique du musée. Le Conseil entérine à l'unanimité les prix de vente des produits

### **Acquisition terrain La Prade (2018-132)**

Suite à une demande de la mairie de Malbosc d'implanter une antenne relais téléphonie à La Prade, considérant que cette opération pourrait desservir également le quartier de La Prade et peut-être de Martrimas, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir une portion de la parcelle cadastrée 043C numéro 329 lieu-dit « La Prade » pour une somme forfaitaire de 100 €. La Région finance les travaux si le terrain est communal.

### **Tarifs assainissement collectif 2019 (2018-133)**

Après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal SE DECLARE D'ACCORD pour maintenir les tarifs communaux actuels pour 2019, à savoir 46 € pour l'abonnement (part fixe) et 0.5300 € pour la consommation (part variable).

### **Raccordement logements ADIS (Le Rousselet) réseau de chaleur (2018-134)**

Après en avoir débattu, à la majorité des membres présents et représentés (1 ABSTENTION : Mme DARLIX), le Conseil Municipal SE DECLARE D'ACCORD pour raccorder les futurs logements ADIS au réseau de chaleur communal et charge M. le Maire et Mme PLATON d'exécuter cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur (budget annexe...)

### **Extension réseau électrique La Malautière pour raccordement parcelle A 497 (2018-135)**

M. le Maire demande le rajout de cette question à l'ordre du jour, ce que le Conseil décide.

Le propriétaire, bénéficiaire d'une autorisation d'urbanisme sur la parcelle A 497, est d'accord pour prendre en charge la part résiduelle du raccordement, estimé par le Syndicat à la somme 3 489.98 €. En conséquence, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal DECIDE de programmer cette opération et de mettre à la charge de la pétitionnaire cette part résiduelle.

### **Ventes parcelles 057 A 500 et 1407 (2018-136)**

M. le Maire demande le rajout de cette question à l'ordre du jour, ce que le Conseil décide. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil DECIDE de vendre à Mmes Cécile et Christine PIGNODEL les parcelles 057 A 500 et 1407, lieu-dit Cote de Conche à Chassagnes, au prix de Quinze mille euros, sachant que les frais de notaire et d'enregistrement sont à la charge de l'acquéreur, libre à lui de choisir l'Office Notarial.

### **Reversement au CCAS de CHASSAGNES de recettes encaissées sur le budget communal – DM 3 budget principal (2018-137)**

M. le Maire demande le rajout de cette question à l'ordre du jour, ce que le Conseil décide. Il expose que lors de la soirée du 24 août à Chassagnes des recettes ont été encaissées sur le budget communal. Il sollicite le Conseil pour reverser cette somme en intégralité au CCAS de CHASSAGNES. Accepté à l'unanimité.

### **Vote sur l'installation de caméras de surveillance (2018-138)**

M. le Maire demande le rajout de cette question à l'ordre du jour, ce que le Conseil décide. M. le Maire expose que la Communauté de Communes souhaite installer des caméras de surveillance sur l'espace sportif intercommunal. Ces caméras étant appelées à surveiller des équipements communaux, M. le Maire souhaite que le Conseil se positionne sur l'installation de caméras de surveillance de façon générale et demande un vote à bulletin secret. Le vote donne le résultat suivant : POUR = 13 - CONTRE = 8.

**Après les questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

M. le Maire donne la parole à M. BUTEZ qui souhaite que le Conseil soit informé pour une éventuelle interdiction d'installation des compteurs Linky dans la commune. M. le Maire lui donne réponse par l'appui juridique de l'Association des Maires de France : un maire ne peut permettre à ses administrés de s'opposer à la pose de compteurs Linky, mais il peut leur rappeler qu'ils sont libres d'autoriser ou non l'accès à leur propriété.

M. le Maire,



Jean-Paul MANIFACIER.